



Compte-rendu du conseil municipal de Gravières 11 mai 2021 – 18 h.

Le 11 mai 2021 à 18h, le conseil municipal de la commune de Gravières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à huis clos en raison des mesures sanitaires contre la Covid 19, sous la présidence de Madame Monique Doladille, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 4 mai 2021

Date d'affichage : 4 mai 2021

Etaient présents : Monique Doladille, Jean Pellet, Philippe Troï, Marie-Josée Roux, Fabien Pellet, Sylvie Devès, Éric Pradier.

Absent : Sylvain Hiel

Absent excusé : Damien Lentier

Philippe Troï demande à ce qu'une précision soit apportée sur le compte-rendu du 8 avril 2021 qui concerne la 6^{ème} délibération – Marché – accord Cadre – Choix du prestataire : l'entreprise retenue est SATP FROMENT.

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Création poste Adjoint Technique principal 2^{ème} classe**
- **Demande aide au Département – campagne de Déneigement 2020/2021**

Secrétaire de séance : Sylvie Devès.

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour, elle concerne :

- Convention pour la mise en œuvre de l'autosurveillance des baignades pour la saison estivale 2021.

- 1ère délibération – Création poste Adjoint Technique principal 2^{ème} classe

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, en application des lois et règlements de la Fonction Publique Territoriale régissant le statut particulier du présent emploi concernant Stéphane PLANTEVIN après 10 ans d'ancienneté.

Vote pour à l'unanimité.

- 2^{ème} délibération : demande de subvention au Département pour soutien au déneigement voirie communale – campagne hivernale 2020-2021

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément au règlement départemental d'aide au déneigement des voiries communales adopté en 2015 et confirmé par le vote du budget 2021 du département de l'Ardèche, la commune a la possibilité de solliciter une subvention concernant les dépenses engagées lors de l'épisode neigeux de cet hiver 2020/2021.

Vote pour à l'unanimité.

- 3^{ème} délibération – Convention pour la mise en œuvre de l'autosurveillance des eaux de baignade/saison estivale 2021

Madame le Maire rappelle que les sites de baignade recensés auprès de L'ARS (Agence Régionale de Santé), doivent faire l'objet d'analyses d'autosurveillance.

Depuis 2015, cette commande d'analyses est regroupée avec les communes des Saelles et Chambonas pour mutualiser les moyens, bénéficier d'économies et centraliser les données.

L'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB) propose ce service à la commune et poursuit cette démarche de mutualisation en proposant cette convention.

Vote pour à l'unanimité.

Questions diverses :

- Renouvellement de l'adhésion à FREDON Auvergne Rhône Alpes en ce qui concerne l'aide à la lutte contre la prolifération de l'ambrosie. Jean Pellet continue à en être le contact référent.
- Un essai physique, au regard des mesures sanitaires de lutte contre la Covid, concernant l'installation des bureaux de vote pour les prochaines élections va être organisé.
- Schéma Vélo : Jean Pellet relate la réunion du 6 mai dernier, en particulier sur les liaisons « Voie Verte » à venir.
- Une étude de faisabilité est en cours concernant un éventuel ramassage scolaire additionnel avec accompagnateur.
- La réflexion sur l'aménagement de la place publique derrière la Mairie continue.

Fin de la séance : 20 heures 30

Les délibérations sont visibles en Mairie.